



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale du Trésor



BRÈVES ÉCONOMIQUES DES PAYS-BAS

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

DE LA HAYE

N° 21 – Janvier 2023

Le chiffre du mois

Les fonds de pension néerlandais - responsables de la gestion du pilier II - ont en moyenne revalorisé leurs prestations de +7,2% pour 2023, après les avoir relevées pour la première depuis une décennie à l'été 2022 (entre +2 et +3%), à la faveur de la remontée des taux d'intérêts. Cette revalorisation permet ainsi de compenser partiellement les « arriérés » en matière de revalorisation.

LE CHIFFRE À
RETENIR

+7,2%

Indexation des pensions de
retraite par capitalisation

SOMMAIRE

Actualités macroéconomiques et financières

- 1 – Conjoncture macroéconomique
- 2 – Enjeux de la réforme de la retraite complémentaire par capitalisation
- 3 – Réactions et position néerlandaises aux récentes initiatives états-uniennes

Actualités sectorielles

- 1 – Électromobilité
- 2 – Transport ferroviaire
- 3 – Les Pays-Bas innovent dans les technologies d'hydrogène
- 4 – Lancement de la nouvelle instance de supervision des algorithmes
- 5 – Économie circulaire
- 6 – Nouvelle commande d'avions plus durables au constructeur Airbus

Actualités macroéconomiques et financières

1 - Conjoncture macroéconomique

L'économie a montré une progression forte au T2 2022 (+2,4% en g.t.), avant d'accuser un léger repli au T3 (-0,2%). Ainsi, les fortes tensions et les incertitudes (inflation, essoufflement de la croissance des principaux partenaires, tensions géopolitiques) **commencent à peser sur la croissance, même si les prévisions restent solides, car le PIB devrait croître de 4,2% en 2022 (DNB, déc. 2022), avant de stabiliser à +0,8% en 2023.**

Les fortes pressions inflationnistes érodent le pouvoir d'achat, affectant la consommation privée. Contenue à +2,8% en 2021, l'inflation (IPCH) **devrait atteindre +11,5% en 2022 (CPB)** pour se stabiliser à 4,9% en 2023. Par conséquent, compte tenu d'une évolution moindre des salaires conventionnés (+2,9% dans le secteur privé), le pouvoir d'achat, qui avait bien résisté à la pandémie (+2,6% en 2020), accuserait un repli d'environ -6,8% en 2022. La consommation des ménages sur l'ensemble de 2022 devrait néanmoins rester dynamique (+5,8%), avant d'accuser un repli en 2023 (-0,3%, DNB) en raison d'une dégradation de la confiance des ménages renforcée par les fortes tensions inflationnistes.

Après une période d'excédents budgétaires entre 2016 et 2019, les Pays-Bas ont enregistré un déficit public de -3,7% du PIB en 2020, réduit à -2,6% en 2021. **D'après les dernières prévisions (DNB, déc. 2022), le déficit devrait continuer à se résorber en 2022 (-1%) avant de progresser de nouveau en 2023 (-3%)** notamment à la faveur d'un coût moindre qu'initialement anticipé des principaux dispositifs de soutien aux ménages

(prév. de -4,0% selon la Commission, -3,4% selon l'OCDE).

Si elle a atteint 52,4% du PIB en 2021, la dette publique devrait se situer à 50,2% en 2022, notamment à la faveur de la forte inflation entraînant à court terme davantage le dénominateur à la hausse (PIB) que le numérateur (stock de dette). **Cette tendance à la baisse devrait se poursuivre en 2023 (49,8% du PIB).**

Après la résilience des entreprises durant la crise sanitaire grâce aux déploiements de mesures anti-covid, leur reprise est ralentie par différents obstacles: (i) des difficultés d'approvisionnement qui affecteraient environ 20% des entreprises, (ii) une pénurie de main-d'œuvre dont souffre un tiers d'entre elles (3,5 % de chômage en déc. 2022) et (iii) la hausse des prix de l'énergie qui engendrerait une perte sur l'exercice 2022 pour un quart des entreprises énergivores selon l'organisation patronale VNO-NCW. Afin de soutenir ces entreprises, un dispositif de subvention aux PME énergivores « TEK » est entré en vigueur depuis le 1er novembre 2022 », même si les premiers décaissements ne seront effectués qu'à compter du T2 2023.

La stabilité financière potentiellement menacée par l'impact de la hausse des taux sur les prix de l'immobilier et l'endettement des ménages. Il s'agit d'un des points de vigilance relevés par les institutions internationales (Semestre européen, art. IV FMI et EDR OCDE). A ce jour, l'endettement immobilier des ménages (+4,4% en g.a.) représente 87,9% du PIB au T3 2022. Considérant la part importante de leur actifs financiers peu liquides (>60%) et la forte volatilité des prix de l'immobilier, les revenus et dépenses des ménages sont sensibles aux évolutions des prix de l'immobilier et des taux d'intérêt. Entre août et décembre 2022, l'indice des prix de l'immobilier s'est en effet inversé accusant une perte accumulée de -8,4% en décembre. Néanmoins, en dépit des recommandations de la Banque centrale néerlandaise, de l'OCDE et de la Commission européenne, le gouvernement a

décidé de maintenir certains avantages fiscaux comme la déductibilité fiscale des intérêts hypothécaires, contribuant à alimenter la demande.

2 - La réforme de la retraite complémentaire par capitalisation

Le système de retraite néerlandais repose sur trois piliers distincts: **(i) Le premier pilier** ou la retraite d'Etat AOW fonctionne par répartition et bénéficie à tous les résidents aux Pays-Bas (natifs ou pas), qu'ils aient travaillé ou pas. L'AOW représente en moyenne 35% du revenu mensuel brut des retraités.

(ii) Le deuxième pilier est un régime complémentaire par capitalisation non-obligatoire auquel contribuent employeurs et employés. Plus de 90% de la population active y souscrit, cotisant auprès de fonds de pension (env. 200) chargés de gérer les cotisations versées. Les prestations versées au titre de ce pilier représente en moyenne 34% du revenu mensuel brut des retraités.

(iii) Le troisième pilier, plus marginal, recouvre les contrats d'assurance-vie ou d'assurance-retraite conclus sur une base volontaire et individuelle auprès de compagnies d'assurance et de banques privées.

Au terme de 15 ans de négociations, **la loi sur « l'avenir des pensions » a été adoptée à la Chambre basse le 22 déc. 2022**. Initialement prévu pour 2021, le vote au Sénat – qui doit être renouvelé au printemps 2023 – du nouveau régime a été reporté de 6 mois à début juillet 2023. L'objectif principal de la réforme est d'assurer l'équilibre financier des fonds de pensions qui en l'état des règles actuelles n'ont pas été autorisées à revaloriser entre 2008 et 2020 les prestations versées aux adhérents. Conformément au texte, les fonds de pension, syndicats et employeurs devront se conformer au nouveau régime d'ici janvier 2027, portant sur les principales modifications suivantes :

(i) L'ancien système était fondé sur un principe de solidarité selon lequel les jeunes cotisants pour la retraite (ayant une propension à générer plus de bénéfices, leurs cotisations étant investies sur de plus longues durées) finançaient un « pot commun » dont bénéficiaient également les adhérents/cotisants plus âgés. **A l'inverse, le futur système sera "individualisé", c'est-à-dire que chaque travailleur cotisera pour lui-même**, limitant de fait la dépendance générationnelle, et garantissant une plus grande transparence et prévisibilité des montants "cotisés" et des droits futurs à pension. La transition d'un système "mutualisé" à un système "individualisé" pose une difficulté majeure : celle de la répartition par adhérent du « pot commun » existant composé de quelques 1 500 Md€ actifs détenus par les fonds de pension.

(ii) **Le nouveau système ne sera plus à prestations définies mais à cotisations définies**. Les fonds de pension n'auront donc plus à détenir d'importantes réserves pour garantir le niveau de prestations anciennement « promis ». Par voie de conséquence, le niveau des rentes versées pourra être plus rapidement adapté (tant à la hausse qu'à la baisse) à l'évolution des performances financières.

(iii) **Les stratégies d'investissements seront différenciées selon les classes d'âge**, contrairement à la stratégie commune actuellement utilisée. Si l'exposition au risque pourra être plus importante pour les plus jeunes, permettant de dynamiser le rendement à plus long terme, celle des travailleurs plus âgés sera moindre afin de garantir la stabilité des prestations futures.

(iv) **L'accord prévoit de réduire de moitié « d'ici 5 ans » le périmètre de la population active occupée ne cotisant pas à un pilier II**. Actuellement, 10% des travailleurs (1,7 M personnes) ne cotisent pas à un pilier II, dont 814 000 salariés et 882 000 indépendants.

3 - Réactions et position néerlandaises aux récentes initiatives états-uniennes

- **Les tensions commerciales sino-américaines affectent l'industrie néerlandaise des semi-conducteurs.** Les États-Unis ont fin 2022 renforcé leurs restrictions à l'exportations de technologies de semi-conducteurs vers la Chine, escomptant des mesures similaires de ses partenaires, dont les Pays-Bas, pour en assurer l'efficacité. Cette initiative complète les mesures prises en 2019 ciblant les technologies les plus avancées (machines EUV) ayant contraint le gouvernement néerlandais à ne pas renouveler la licence d'exportation de son fleuron national ASML. Ces nouvelles restrictions couvriraient l'ensemble des machines moins avancées (DUV), qui en 2022 a représenté 14% du chiffre d'affaires (CA) d'ASML. A la suite de rencontres politiques (M. Rutte / J. Biden le 17/01) et techniques (27/01), un accord aurait été trouvé, en vertu duquel les autorités néerlandaises pourraient appliquer les restrictions souhaitées par Washington. Si son contenu n'a pas été rendu public, sa mise en œuvre pourrait prendre plusieurs mois. L'impact des nouvelles restrictions sur le volant d'affaires d'ASML, dans un contexte de demande en hausse en machines DUV et EUV, devrait être, selon l'entreprise, modéré.

- En outre, **La Haye s'inquiète de l'impact de l'*Inflation Reduction Act* (IRA), privilégiant à ce stade une réaction prudente.** La Haye estime avant tout que l'IRA doit être « *reconnu* » comme « *une étape importante pour concrétiser les ambitions climatiques américaines et contribuer aux objectifs de Paris* ». Les Pays-Bas s'interrogent néanmoins sur la conformité de l'initiative américaine aux règles de commerce international, craignant qu'elles induisent des désavantages commerciaux pour l'UE. A ce titre, La Haye privilégie dans un premier temps la recherche de solutions par la poursuite du dialogue avec les USA et se félicite de la création

en 2022 de la Task Force UE-USA. En faveur d'une réponse européenne, le gouvernement néerlandais souhaiterait que les USA accordent à l'UE les mêmes dérogations et statuts que pour le Mexique et le Canada.

La Ministre pour le Commerce Extérieur, Mme Schreinemacher (VVD), ainsi que la Ministre des Finances Mme Kaag (D66), ont réagi avec prudence aux appels de mi-décembre de la Commission à déployer un dispositif européen de soutien à l'industrie UE en réponse à l'IRA, sans soutenir à ce stade la création de nouveaux fonds - privilégiant le « re-ventilation » de fonds existants - ni un assouplissement significatif du régime d'aides d'Etat. Dans l'ensemble, la Ministre Kaag estime qu'une course au moins-disant en matière réglementaire, et au plus-disant en matière de subventions, doit être évitée. Au terme d'un exercice préliminaire de cartographie des risques et impacts, les Pays-Bas pourraient peut-être envisager le déploiement de dispositifs de soutien ciblés, afin de pour contrer les effets négatifs de l'IRA. Ceux-ci seraient alors financés en priorité par les fonds existants.

Pour rappel, les Etats-Unis sont un partenaire économique privilégié des Pays-Bas. ^{4^{ème}} partenaire commercial, les Etats-Unis étaient leur ^{6^{ème}} client en 2021, leur ^{4^{ème}} fournisseur et leur ^{3^{ème}} déficit bilatéral. Les Etats-Unis sont également les ^{1^{ers}} investisseurs étrangers aux Pays-Bas (960 Md€ en 2021, soit 126% du PIB néerlandais) et réciproquement, les Etats-Unis sont la ^{1^{ère}} destination des IDE néerlandais (844 Md€).

Actualités sectorielles

1 - Électromobilité

D'après les données publiées par l'Agence néerlandaise pour l'entreprise (RVO), 1 voiture sur 12 est électrique dans le parc néerlandais. Sur les 8,8 M de voitures particulières en circulation aux Pays-Bas en 2022, 725 000 étaient électriques ou hybrides, soit une augmentation de 38% par rapport à 2021. 21% des voitures neuves achetées en 2021 étaient électriques. Les Pays-Bas se classent au 2^{ème} rang européenne (EEE) derrière la Norvège.

L'autopartage en pleine croissance aux Pays-Bas. Le leader du marché de l'autopartage, l'entreprise *Greenwheels*, a observé en 2022 une augmentation du nombre d'utilisateurs de 53% et de la distance parcourue de 20%. Les 2 500 voitures de l'entreprise sont réparties sur 160 sites aux Pays-Bas.

2 - Transport ferroviaire

La Lelylijn intègre le réseau RTE-T. Le projet de ligne ferroviaire Lelylijn doit permettre de réduire le temps de trajet entre l'aéroport de Schiphol et Groningue à 90 minutes, soit un gain de 35 min. Elle desservirait les villes de Drachten, Heerenveen et Emmeloord et contribuerait à les rendre plus accessibles. La liaison, au coût estimé entre 6 et 9 Md€, sera incluse au réseau central « tendu » du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) et pourrait à ce titre recevoir des financements au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

La mise en service du nouveau train Intercity ICNG fabriqué par Alstom de l'opérateur néerlandais NS devrait permettre un gain de temps de 30 minutes le trajet Amsterdam-Bruxelles à partir de fin 2024 (contre 2h52min actuellement). Le nouveau train, dont la compagnie NS a commandé 99 rames pour le

réseau national et transfrontalier, ayant obtenu une autorisation de mise sur le marché par l'inspection néerlandaise ILT en décembre 2022, a une vitesse de pointe de 200 km/h (contre 160 km/h pour les trains actuels).

3 - Les Pays-Bas innovent dans les technologies d'hydrogène

Une étude de l'Office européen des brevets (OEB) et de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) montre que les Pays-Bas sont l'un des principaux demandeurs mondiaux de brevets relatifs aux technologies de l'hydrogène. Entre 2011 et 2020, les Pays-Bas étaient responsables de 3% de tous les brevets relatifs aux technologies de l'hydrogène, se classant 7^{ème} au niveau mondial et 3^{ème} en Union européenne, derrière l'Allemagne (11%) et la France (6%). L'étude montre également que l'Europe est le leader en termes de brevets relatifs aux technologies de l'hydrogène, responsable de 28% des demandes au niveau mondial, suivi du Japon (24%) et des États-Unis (20%).

Les plus grands demandeurs de brevets relatifs aux technologies de l'hydrogène aux Pays-Bas sont Shell (63 brevets internationaux de 2011 à 2020), suivis de la société saoudienne Sabic (39, par le biais de ses activités aux Pays-Bas) et de Philips (22 brevets, relatifs à l'électrolyse notamment). En moyenne, la croissance du nombre de demandes de brevets aux Pays-Bas a augmenté de 18,2 % chaque année entre 2011 et 2020. La majorité de ces brevets se focalise sur l'amélioration du processus d'électrolyse avec l'aide d'énergies fossiles. Divers start-ups néerlandaises ont également déposé des brevets relatifs aux technologies de l'hydrogène, comme Battolyser Systems, une spin-off de l'Université de technologie de Delft, Gidara Energy et HyET Hydrogen. Les principaux pôles néerlandais d'innovation dans le domaine de l'hydrogène sont Amsterdam (89 brevets internationaux), La Haye (74) et Eindhoven (38).

4 - Lancement de la nouvelle instance de supervision des algorithmes

Le 16 janvier 2023, le gouvernement néerlandais a inauguré la Direction de Coordination des Algorithmes (NL : *directie Coördinatie Algoritmes*) qui aura pour objectif de coordonner le contrôle et la supervision du déploiement et l'utilisation des algorithmes dont l'intelligence artificielle. La nouvelle Direction fera partie de l'autorité pour la protection des données privées (*Autoriteit Persoonsgegevens* – AP) et doit permettre de mieux identifier et prévenir les risques associés à l'utilisation des algorithmes, notamment par les services publics, et ainsi de mieux protéger les droits constitutionnels des citoyens (droit à la vie privée et à la non-discrimination) et à réduire la probabilité d'incidents graves comme ce fut le cas pour l'affaire des « allocations familiales » ayant entraîné la chute du précédent gouvernement. La création d'une instance de supervision des algorithmes et l'intelligence artificielle était prévue par l'accord de coalition du gouvernement Rutte IV, entré en fonction en janvier 2022. La Direction de Coordination des Algorithmes dispose d'un budget d'1 M€.

5 - Économie circulaire

Une étude de l'office néerlandais des statistiques (CBS) montre que la transition vers une économie circulaire des Pays-Bas progresse peu. En 2020, 13% des matières premières utilisées dans l'économie néerlandaise en 2020 étaient recyclés, un chiffre qui stagne depuis 2014. À noter que le gouvernement néerlandais a fixé l'objectif d'avoir une économie entièrement circulaire d'ici à 2050 afin de réduire l'impact environnemental des activités aux Pays-Bas.

Le CBS indique que les matériaux le plus réutilisés sont les minéraux non métalliques, y compris le sable et le gravier, avec un taux de réutilisation

de 31%, (contre 29% en 2014). Il s'agit notamment de déchets de construction utilisés pour le remblais routier.

L'étude montre cependant que les Pays-Bas se sont améliorés en termes de réduction d'utilisation des matières premières : en 2020, les Pays-Bas ont utilisés 359 milliards de kilos de matières premières contre 390 milliards de kilos en 2014, soit une réduction de presque 9%. Cette diminution d'utilisation de matières premières est principalement due à une réduction d'utilisation des combustibles fossiles et des minéraux non métalliques. Cette baisse ne semble toutefois pas être structurelle pour deux raisons : (i) la crise de l'azote, qui a provoqué des arrêts temporaires de construction dans le secteur du BTP ; (ii) la crise COVID-19 a provoqué une chute dans le nombres de déplacements en voiture, avion, etc.

6 - Nouvelle commande d'avions plus durables au constructeur Airbus

Air France-KLM commande sept avions à Airbus.

Parmi ces sept avions, trois A350 sont destinés à des vols commerciaux pour Air France, et quatre A350F, variante cargo de l'avion de passagers A350, au transporteur de fret aérien Martinair, qui exploite des vols cargo pour KLM cargo. Ces nouveaux avions remplaceront les avions cargo Boeing 747 à partir du second semestre 2026. Cette commande intervient après celle record (160 appareils en 2021) passée par Air France-KLM auprès d'Airbus.

Les A350F émettent environ 40% moins de gaz à effet de serre que les avions Martinair actuels et font 50% moins de bruit.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international